



CONCOURS INTERNE DE CONSERVATEUR TERRITORIAL DE BIBLIOTHEQUES

SESSION 2025

Note de synthèse établie à partir d'un dossier
comportant des documents en langue française portant sur
les bibliothèques et la documentation dans la société de l'information

EPREUVE N° 4

Durée : 4 h
Coefficient : 3

SUJET : Culture et développement durable

DOCUMENTS JOINTS

Document 1	Hugouneng, S., (28 janvier 2021), <i>Comment les musées lient art et écologie</i> , Le Quotidien de l'art	Page 3
Document 2	Ceuleux-Lanval, M., (23 septembre 2020), <i>Quand les artistes se mettent au service de l'écologie</i> , Beaux Arts Magazine	Page 6
Document 3	Delfosse, C., (2023), <i>Comment les collectivités territoriales vont devoir écologiser leurs politiques culturelles</i> , NECTART, extrait p. 62-71	Page 7
Document 4	Roch, J.-B., (23 juillet 2023), <i>La survie de nombreux festivals de musique passe par la décroissance</i> , Télérama	Page 11
Document 5	Poirot, S. (20 décembre 2022), <i>Bretagne. Mobilité, alimentation, déchets : comment les festivals réduisent leur impact écologique</i> , Ouest France	Page 14
Document 6	Laramée de Tannenber. V (21/10/2020), Livres Hebdo <i>Les archéologues territoriaux confrontés au changement climatique</i> , La Gazette des communes	Page 16

Document 7	UNESCO, Organisation des Nations unies pour l'éducation, les sciences et la culture, Assemblée générale, Soixante-dixième session, Point 22, c, de l'ordre du jour, <i>Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 22 décembre 2015</i>	Page 18
Document 8	Hadjadji, N., (13 mai 2024), « <i>Permacomputing</i> » : la discrète communauté qui défend des outils numériques libres, sobres et décroissants, Le Monde	Page 24
Document 9	Galaup, X., Guérout, A., Huart, N., Lallemand, J., Le Marquis, S., Pichonnier, A.-R., Sauvage, É., (6 avril 2023), <i>Bibliothèques actrices de la transition écologique</i> , Bulletin des bibliothèques de France	Page 26
Document 10	Robert, M., (2 juin 2022), <i>Le Palais de Tokyo veut devenir plus durable</i> , Les Echos	Page 32

NOTA :

- 2 points seront retirés au total de la note sur 20 si la copie contient plus de 10 fautes d'orthographe ou de syntaxe.
- **Les candidats ne doivent porter aucun signe distinctif sur les copies** : pas de signature ou nom, grade, même fictifs.
- Les épreuves sont d'une durée limitée. Aucun brouillon ne sera accepté, la gestion du temps faisant partie intégrante des épreuves.
- Lorsque les renvois et annotations en bas d'une page ou à la fin d'un document ne sont pas joints au sujet, c'est qu'ils ne sont pas indispensables.

Comment les musées lient art et écologie

Par Sarah Hugounenq, *Le Quotidien de l'art*, 28 janvier 2021

La partition était jusque-là binaire. D'un côté, les musées de sciences avaient pour vocation de parler de biodiversité. De l'autre, les musées d'art parlaient créations de l'esprit. Venue des États-Unis, une vague curatoriale remet en question cette frontière étanche. Allier art et écologie dans nos musées est lourd d'enjeux.

S'ils furent longs à se sentir concernés, les musées ont désormais intégré l'écologie dans leur logistique. Le Louvre ou le Palais de Tokyo ont leur référent environnement, quand le musée des beaux-arts de Montréal a mis sur pied un comité vert transversal. « *Cela fait plusieurs années que nous sommes sensibilisés sur notre manière d'être plus écologiques. Mais une autre évolution globale s'opère*, observe Isabelle Bertolotti, directrice du MAC Lyon. *Nous montrons de plus en plus de projets d'artistes, souvent plus en avance que nous sur ces sujets sociétaux qui jusque là n'étaient pas toujours audibles.* » Des musées à vocation scientifique consacrés au climat font florès depuis quelques années : le Jockey Club Museum of Climate Change à Hong Kong a ouvert en 2013, le Climate Museum à New York en 2014, ou le Museu do Amanhã (musée de Demain) à Rio l'année suivante. Par ailleurs, la préoccupation environnementale quitte les seules coulisses logistiques des musées d'art pour imprégner leur ligne éditoriale. Ainsi, le MAC Lyon a bouleversé sa programmation face au Covid-19 et propose jusqu'à juillet « *Comme un parfum d'aventure* », une exposition sur la migration et ses échos économiques, politiques, religieux, anthropologiques, culturels et environnementaux.

Ce cas est loin d'être isolé. Le Brooklyn Museum propose jusqu'au 20 juin une exposition sur le changement climatique à travers l'art des Premières Nations. La Woodstock Art Gallery, en Ontario, a noué un partenariat avec son fournisseur d'électricité pour sensibiliser via des programmes scolaires sur les problèmes environnementaux, grâce à leur expertise respective. Le Strawberry Banke Museum de Portsmouth, au New Hampshire, étudie depuis dix ans avec la Ville et l'Université du New Hampshire l'impact de l'élévation du niveau de la mer sur les maisons patrimoniales du secteur. Ce bouleversement du contenu trouve son acmé dans la nomination le 18 décembre d'un « curateur du changement climatique » au Royal Ontario Museum, destiné à embrasser cette cause pour le développement et la programmation du musée.

Lecture polysémique

Si le mouvement est né outre-Atlantique, il se répand comme une traînée de poudre, grâce, entre autres, à l'initiative de l'ICOM. À la suite des Accords de Paris, le Conseil international des musées s'est saisi du sujet en installant en 2019 un groupe de travail sur la manière dont les musées sont capables d'impliquer les publics pour façonner et créer un avenir durable. « *Les musées d'art ont cela de fantastique qu'ils sont des lieux de lecture polysémique des œuvres. Leur signification n'est pas fixe dans le temps. Les musées d'art peuvent explorer et aider les publics à sensibiliser et comprendre la crise climatique d'un point de vue sociétal, économique et géopolitique, première étape de l'action* », nous explique Frances Morris, membre du groupe de travail.

Par ricochet, la vague est arrivée en France par le biais des musées de société, naturellement fondés sur la transversalité. Dès 1992, des muséologues français et québécois dressaient, dans l'ouvrage *L'environnement entre au musée*, un bilan de la prise en compte des thématiques environnementales dans les musées d'histoire naturelle et de société. « *Le musée des Confluences pose naturellement ces questions. Nous nous intéressons à la manière de délaissier l'approche formelle stylistique, artistique et historique pour la dimension d'invisibilité de l'objet, ce qu'il nous dit de son environnement de création. Nous cherchons une approche volontairement complexe pour appréhender l'œuvre sous toutes ses facettes, dans un traitement intellectuel mais aussi sensible, par la réinvention de la scénographie, la médiation, l'éclairage...* », explique Cédric Lesec, directeur des relations extérieures du musée lyonnais qui prépare pour avril « *La Terre en héritage* ».

Y sera décortiqué le poids de l'humain sur son environnement à partir des traces archéologiques.

Rendre le public actif

Comme en écho, Emma Lavigne projette l'an prochain au Palais de Tokyo « Réclamer la Terre ». Après avoir montré sa sensibilité au sujet à la tête du Centre Pompidou-Metz avec par exemple l'exposition « Jardins Infinis » en 2017, la présidente concocte une exposition sur l'approche des matières naturelles par les artistes d'un point de vue esthétique, social, écologique mais aussi spirituel. *« Face à ce désastre, on est tous acteurs. Cette organicité entre la programmation des expositions, des modes de solidarité et des modes d'action m'intéresse. Nous projetons un centre d'éducation et d'inclusion au sein du Palais pour 2022, dans une architecture écologique. Le musée ne doit pas être passif, mais rendre son public actif sur ces questions »*, plaide Emma Lavigne.

Toujours dans l'action, les trois Frac du Grand-Est ont monté un vaste programme éducatif avec 12 lycées agricoles, intitulé « Ecotopia ». Le projet présente aux élèves des œuvres en résonance avec le thème du climat, comme la vidéo d'Ursula Wiedmann sur la manière dont les flux de ressources circulent, et se traduira par une série d'événements (expositions, conférences, projections, concerts...) dans les lycées jusqu'au 28 juin. Toujours dans l'univers de l'art contemporain, plus enclin à passer le cap de la transdisciplinarité du fait de l'activisme de nombreux artistes depuis les années 1960, le Frac PACA à Marseille maintient jusqu'en mai une exposition symptomatique de cette hybridation nouvelle entre art et science. Conçu en partenariat avec le CNRS et l'Observatoire des sciences de l'univers, le travail photographique de Nicolas Floc'h sur les paysages sous-marins répond à un protocole scientifique précis. Pourtant, celui-ci est catégorique : *« Je suis artiste, pas scientifique. La forme documentaire est un choix pour questionner le processus même de l'œuvre. L'art, cette exploration du monde, et la science, cette connaissance fine d'une chose, sont des disciplines très étiquetées qui ne s'opposent pas mais permettent de parler différemment d'un même terrain de recherche. Pourquoi se limiter à une lecture scientifique des fonds marins ? Les artistes sont des composants du monde et de ses enjeux actuels que nous ne pouvons contourner. »*

Sensibilités de notre présent, les artistes sont les premiers à pousser les musées dans leurs retranchements. Olafur Eliasson n'a-t-il pas été nommé en septembre 2019 ambassadeur de bonne volonté pour l'action climat par les Nations Unies ? Dans ce sillage, les plus grandes institutions prennent acte. Le Centre Pompidou, dont les travaux de 2023 à 2026 prévoient une vaste actualisation de son impact énergétique, a pour cette année mis en place un plan d'action pour le développement durable à quoi répond une programmation dont le fil rouge environnemental est affiché. De la littérature avec le festival Extra !, au théâtre avec Philippe Quesne, de la philosophie du vivant avec Vinciane Despret à l'art avec Tomás Saraceno, le musée embrasse la thématique largement. *« Notre ambition est de donner une ligne d'éclairage et non de réduire le propos artistique à l'enjeu climatique, défend Mathieu Potte-Bonneville, directeur du département culture et création. L'art porte la capacité à reformuler une question. Depuis les écrits de Philippe Descola, on réfute cette partition artificielle entre nature et culture. »*

Aubaine médiatique ?

La question du placage d'un discours aujourd'hui médiatiquement porteur sur une œuvre conçue en dehors de toute problématique écologique explique la forte réticence des musées d'art à entrer dans la danse. Pourtant, Mathieu Potte-Bonneville en est convaincu, *« une histoire environnementale de la peinture y compris ancienne est possible en rappelant que l'œuvre s'inscrit dans un contexte particulier, et se rapporte à son environnement »*. C'est dans cette même dynamique que Nathalie Bondil, à la tête du musée des beaux-arts de Montréal jusqu'à l'été dernier, a été pionnière en matière d'écologie au musée. Outre une programmation active en la matière, dont l'exposition « Grandeur nature » en 2009 dans laquelle de grandioses paysages américains des XIXe et XXe siècles étaient présentés sous l'angle de leur vulnérabilité un siècle plus tard, elle a fait passer les collections permanentes par le prisme environnemental. L'ouverture en 2019 de l'aile du Tout-Monde éclairait chaque aire géographique et thématique par une réflexion au niveau macro sur des enjeux environnementaux. Les ivoires africains se comprennent autrement face à un film sur le braconnage, et l'art océanien est confronté au continent d'amas de plastique qui navigue dans le Pacifique à travers la présentation de la chaise en plastique recyclé de Bär + Knell.

« Ce projet devait parler de la diversité des cultures en même temps que leur union dans cette même destinée sur la planète, explique celle qui pilota le projet. C'était très nouveau de montrer ces objets amassés dans le délire exotique, comme partie prenante d'une planète globale. Il ne s'agit pas de faire dire à un diptyque en ivoire qu'il est lié au braconnage, mais qu'il provient de l'importation d'un matériau très prisé. Il n'y a pas de perversion de l'œuvre à partir du moment où on met les discours en dialogue. Cette approche dérange en interne, mais ne voir les œuvres que par leur prisme historique serait refuser sa pleine mesure à la force de l'art. » « Il faut faire attention à la réinterprétation et au discours partisan », prévient également Christine Germain-Donnat, directrice du musée de la Chasse et de la Nature. Celui-ci inaugurera au printemps un étage plus en prise avec les questions actuelles philosophiques, dont l'environnement, autour des gravures de Brandon Ballangée ou des céramiques Johan Creten. Elle poursuit : « L'art ne sert pas à démontrer mais à toucher, à créer un climat favorable loin des discours moralisateurs et en faveur d'une vision nuancée et sensible grâce à l'émerveillement. »

Si l'art est un lieu de débat naturel, est-ce la vocation d'un musée d'art de parler écologie ? « L'œuvre d'art fait réfléchir au monde dans lequel on vit. Il est temps que les musées s'emparent de cette dimension-là », plaide Fanny Gonella, directrice du Frac Lorraine. C'est même une question de survie, selon Nathalie Bondil, pour qui « un musée d'art qui ne dialogue pas avec son temps se fossilise et perd pied car il n'existe pas hors-sol ». La coloration de la programmation artistique par l'écologie n'est pas sans rapport avec les débats actuels sur la définition et la mission du musée, ainsi que sur la place prépondérante que prend le patrimoine immatériel sur le matériel. En liant art et science, logistique et contenu culturel, transmission et action, les problématiques environnementales participent de cette lame de fond qui traverse les musées : la valorisation progressive d'une approche intersectorielle, et d'un rapport à la connaissance moins hiérarchique. Mieux, cette transdisciplinarité invite à croiser les enjeux sociétaux comme l'éco-féminisme et appelle les musées à travailler de manière plus collaborative. L'interpellation sociale du musée n'en est qu'à ses débuts.

Quand les artistes se mettent au service de l'écologie

Par Maïlys Celeux-Lanval, *Beaux Arts Magazine*, 23 septembre 2020, mis à jour le 16 février 2023

Sujet plus brûlant que jamais, la fondation groupe EDF organise la première grande exposition où les artistes, à travers leurs œuvres, expriment leur engagement écologique. Sont réunis pour l'occasion vingt-cinq artistes français et internationaux impliqués dans la préservation de l'environnement. Panorama d'une création mobilisée en trois chapitres : « Avertir », « Agir », « Rêver ».

« **Nous avons vécu cinquante années d'inconscience totale.** » Pour Paul Ardenne, historien de l'art et commissaire de l'exposition, le constat est sans appel. L'écologie politique a beau exister depuis plus d'un demi-siècle, rien n'a su empêcher le désastre grandissant, à mesure que se construit l'histoire du capitalisme, qui dégrade les environnements naturels du monde entier. Et si le cinéma, la bande dessinée ou la musique se sont montrés sensibles à la cause écologique en multipliant les œuvres concernées – des dessins de Reiser dans les années 1970 au *Earth Song* (1995) de Michael Jackson en passant par le superbe *Erin Brockovich, seule contre tous* de Steven Soderbergh (2000) –, les arts plastiques ne s'y sont, finalement, pas beaucoup intéressés. « On est dans un moment où l'art s'est montré répétitif, et a oublié l'écologie. Ce qui fait qu'ici, peu d'artistes sont connus », souligne Paul Ardenne.

Quelques œuvres anciennes témoignent tout de même d'un sursaut des arts dans les années 1970 et 1980, comme la performance *7 000 Eichen* (« 7 000 chênes ») de l'Allemand Joseph Beuys – « sans nul doute, son chef-d'œuvre » pour le commissaire d'exposition. Réagissant à la pollution chimique des pluies acides qui détruisent les forêts, l'artiste décide en 1982 de planter 7 000 chênes à Kassel et dans ses environs. Une reforestation « visionnaire », salue Paul Ardenne, qui donne le ton d'un « art utile ». Presque en face à face, Thierry Boutonnier, ancien ouvrier agricole, présente avec quelques plantes et portraits photographiques son projet participatif *Recherche forêt* (2019), qui prend soin de jeunes pousses dénichées dans des lieux désaffectés, pour les replanter dans les forêts urbaines de la capitale et leur « redonner une aura ». « Le jardinage est devenu une forme de peinture contemporaine ! » souligne Paul Ardenne.

Nous sommes ici en plein cœur du volet « Agir », le plus marquant de l'exposition. Coup de cœur ? Le jeune Jérémy Gobé, 34 ans, qui développe depuis 2017 un projet mettant en dialogue un patrimoine en difficulté – la dentelle du Puy-en-Velay – et un environnement menacé – les barrières de corail. La première, a-t-il découvert, a le pouvoir de sauver une biodiversité atteinte par le changement climatique : un squelette de corail est ici montré pour l'exemple, recouvert d'une dentelle en coton qui le protège et permet sa régénération... De son côté, le collectif montréalais Couturier Lafargue expose les prototypes d'un igloo innovant, pensé pour accueillir un petit groupe de personnes dans l'espace public, et qui pourrait convertir naturellement la chaleur en fraîcheur pour les jours de canicule.

Plus poétique, le travail de Lucy + Jorge Orta bouleverse en donnant à entendre un concert de chants d'espèces animales en voie de disparition, ou déjà disparues. Au-dessus du grand hall, Sarah Trouche se filme (en 2013) face à la mer d'Aral – ou plutôt ce qu'il en reste, soit une immense steppe où souffle un vent puissant. Nue, le corps peint en bleu – de la couleur de l'eau disparue –, elle tente d'agiter le drapeau local, luttant contre les vents destructeurs qui charrient les poussières nocives. On frémit. Comme devant la *Carte postale 3* (2014) de Jean-François Robic, qui filme la fumée noire s'échappant d'une scierie près d'Allouville-Bellefosse : les volutes fascinent et disent l'horreur d'un monde pollué jusque dans le ciel.

Malgré ce paysage alarmant, on sourit de joie devant les robes végétales de Nicole Dextras (dont on sent, malgré le masque, l'odeur musquée !), de malice devant la voiture à pédales de Michel de Broin, ou d'étonnement face aux étranges peintures de Fernando Prats, qui laisse les embruns de la mer imprimer des feuilles préalablement fumées et recouvertes de charbon. Un relevé du monde ultrasensible, témoin de la « nature qui tient la main de l'artiste », selon Paul Ardenne. Ces œuvres se dressent en rempart protecteur des environnements fragiles, et nous glissent l'idée que l'art, qui doit tant à la nature, doit peut-être désormais lui rendre la pareille...

Comment les collectivités territoriales vont devoir écologiser leurs politiques culturelles

Par Cyril Delfosse, *NECTART* 2023/1 n°16, pages 62 à 71

Le contexte du dérèglement climatique oblige la puissance publique à transformer sa politique culturelle en faisant évoluer ses cadres d'intervention et les finalités de son action autour de trois enjeux : la responsabilité, la résilience, la contribution. Elle doit accompagner la force d'agir de la société civile.

Depuis quelques mois, pas une semaine sans qu'un événement professionnel traite du sujet « culture et transition ». On y parle de responsabilité environnementale, des risques qui pèsent sur les acteurs culturels, mais aussi de l'opportunité d'investir de nouveaux récits ou d'élaborer de nouveaux modèles susceptibles de répondre aux difficultés sectorielles (surproduction, diffusion insuffisante, retour des publics en salle, épuisement des équipes, tension sur les recrutements...). Le secteur culturel prend aujourd'hui conscience des enjeux écologiques qui questionnent ses pratiques et, à certains égards, sa pérennité. D'abord marginale, l'écologisation des politiques culturelles prend désormais de l'élan. À la faveur d'une crise sanitaire, d'effets du dérèglement climatique de plus en plus visibles et d'une crise énergétique, les initiatives émergent à tous les échelons territoriaux. Quel sera le rôle des institutions publiques dans cette transition ? Comment faire face politiquement à la transformation écologique qui s'impose au secteur culturel ?

Une première option pourrait consister à faire primer les considérations environnementales (qui dissimulent parfois de simples considérations budgétaires) sur les enjeux culturels. La culture n'est pas essentielle, a-t-on récemment appris. Puisqu'il faut réduire de 80 % les émissions de gaz à effet de serre (ou, conjoncturellement, les factures énergétiques), réduisons alors proportionnellement le volume de l'offre culturelle, ou tentons de la dématérialiser... Une seconde option consiste à organiser la viabilité du secteur. Parce qu'il est en danger, il est nécessaire de le soutenir et d'inventer avec lui de nouvelles modalités d'organisation. Si l'offre culturelle vient alors à être questionnée, c'est avant tout sur ses finalités et les moyens mobilisés pour les atteindre.

Les politiques culturelles sont appelées à accompagner les transformations profondes que va connaître le secteur dans un contexte de dérèglement climatique et de détérioration des conditions environnementales. Il s'agit pour la puissance publique de prendre part à ces transformations en faisant évoluer les finalités de son action et ses cadres d'intervention. Accompagner le secteur, aujourd'hui, c'est organiser la capacité de mobilisation collective autour de trois enjeux :

- *La responsabilité* : inscrire l'action dans les limites planétaires en adoptant des pratiques éco-responsables et une plus grande sobriété.
- *La résilience* : identifier les vulnérabilités du secteur, se prémunir contre les risques et éviter de créer de nouvelles dépendances.
- *La contribution* : reconnaître la force transformatrice du secteur, favoriser son ancrage et sa connexion au « reste du monde ».

L'État et les collectivités disposent de nombreux outils pour articuler ces trois niveaux d'intervention, condition pour passer d'une politique de « croissance verte » à une politique de « redirection écologique ».

Déployer l'éco-responsabilité au sein des structures

L'éco-responsabilité des acteurs implique une modification des pratiques professionnelles en vue d'en réduire l'impact environnemental. Des actions peuvent être déployées à court terme, sans modifier les métiers ou toucher au cœur d'activité des secteurs concernés. Ces actions comportent de nombreux co-bénéfices, notamment pour l'emploi et la transition dans d'autres secteurs économiques. Le Shift Project les présente, dans son rapport *Décarbonons la culture !*, comme des transformations « transparentes » et « positives ».

Cela concerne notamment les politiques d'achat des opérateurs culturels (alimentation, énergies renouvelables, gestion des déchets, éco-conception...) et la gestion de leur patrimoine mobilier et immobilier (mobilité décarbonée, rénovation énergétique des bâtiments...).

Les pouvoirs publics ont un rôle à jouer pour rendre possibles ces changements de pratiques, en mettant en place une ingénierie adaptée aux besoins des acteurs : formation, outils de mesure et de diagnostic, référentiels, guides méthodologiques, annuaire des ressources, échange de pratiques... Cette ingénierie peut s'accompagner de mesures incitatives (études, appels à projets, événements professionnels...) et, progressivement, de mesures contraignantes (conventionnement, éco-conditionnalité des aides...).

Les questions d'éco-responsabilité sont essentiellement techniques. Les outils mobilisés par la puissance publique s'inscrivent donc dans une recherche de « conformité ». Il s'agit de faciliter l'adoption par le plus grand nombre d'une nouvelle manière de produire et de diffuser l'art et la culture.

Engager la sobriété à l'échelle des filières

Des actions plus ambitieuses devront être engagées pour maintenir des conditions de vie acceptables et assurer la pérennité de l'activité culturelle et artistique. Pour y parvenir, il faudra conduire des changements en profondeur des systèmes de production et de diffusion.

Ces transformations, toujours selon le Shift Project, revêtent un caractère à la fois « offensif » et « défensif ». Elles visent à réorganiser le secteur en fonction des contraintes énergétiques, climatiques et environnementales : mutualisation des moyens, organisation de tournées raisonnées, suppression des clauses d'exclusivité, réflexion sur le dimensionnement des projets, nouveaux modèles économiques, renoncement à de nouvelles sources d'émissions de gaz à effet de serre...

Ces mesures nécessitent de sortir de logiques concurrentielles pour aller vers une plus grande coopération. Ralentir seul quand tout le secteur avance, c'est reculer. Engager la sobriété, c'est tenir compte de l'interdépendance des acteurs d'une même filière, d'un même écosystème.

Dans ce cadre, les pouvoirs publics ont toute légitimité pour organiser des espaces de rencontre, de débat et de mise en mouvement des acteurs : soutien aux réseaux et aux démarches collectives, organisation de diagnostics territoriaux et/ou sectoriels, études prospectives, inscription des sujets dans les instances de dialogue social, mobilisation de la statistique nationale, évolution des critères de labellisation et d'évaluation des projets culturels...

Ces questions nécessitent négociations et recherche de consensus. Le rôle de la puissance publique vise alors à mettre les opérateurs culturels dans une recherche d'adhésion et de coopération pour assurer une plus grande sobriété.

Penser l'habitabilité de la société

La nouvelle condition dans laquelle l'homme se découvre avec l'anthropocène appelle à explorer d'autres modes d'agir, d'autres modalités relationnelles, d'autres relations au vivant. Cela relève d'une profonde modification des représentations culturelles, des normes et valeurs qui fondent nos conditions de vie en commun.

Ces modifications s'inscrivent dans le temps long. Les arts et les artistes vont contribuer à l'exploration de nouveaux espaces et rendre sensible cette situation inédite. Des propositions artistiques concourent déjà à cette investigation : esthétique relationnelle, arts « participatifs », art écologique, collaborations art-science, conférences-spectacles, expositions de pensées... La contribution à l'émergence de nouvelles représentations culturelles ne se limite pas aux artistes ; il appartient également aux opérateurs culturels de préciser la vision du monde qu'ils souhaitent partager et les valeurs qui la sous-tendent.

Les évolutions culturelles ne sont pas prévisibles. Elles relèvent d'un ensemble de possibles et de cheminements. Sans tomber dans l'instrumentalisation des projets artistiques et culturels, les pouvoirs publics ont un rôle à jouer pour mettre les acteurs dans une recherche d'« exploration » et soutenir des espaces d'intermédiation, des espaces d'invention de nouvelles relations avec les publics, les territoires, la recherche, les politiques... Il leur faudra veiller à disposer de dispositifs (et de moyens) laissant la place aux projets hybrides, à l'émergence et à la diversité des récits.

Les leviers de l'action publique

Le cadre réglementaire

Souvent considéré au regard des obligations qu'il impose, le levier réglementaire est un puissant outil d'incitation et de régulation. L'ensemble des secteurs d'activité économique est aujourd'hui concerné par des dispositions favorisant la transition écologique. Si le secteur culturel ne fait pas l'objet d'un document-cadre unique, de nombreuses dispositions sectorielles le concernent déjà. La loi Agec (« Anti-gaspillage pour une économie circulaire ») modifie certaines pratiques en matière de gestion des déchets et instaure le régime de responsabilité élargie du producteur pour les organisateurs d'événements et les établissements recevant du public (ERP). La loi Élan (« Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ») et le décret tertiaire viennent eux aussi imposer de nouvelles obligations en matière de réduction de la consommation énergétique dans les lieux culturels. Le cadre législatif va continuer à se développer dans le domaine de la transition écologique. Cette « pression » réglementaire doit être prise en considération par les acteurs culturels.

Dans une logique d'assouplissement, pour offrir une plus grande liberté d'action, certaines contraintes juridiques qui freinent la capacité des acteurs à engager des pratiques plus responsables pourraient être levées. C'est notamment le cas du réemploi de matériaux ou d'éléments de scénographies qui se trouve limité par des problématiques de droit d'auteur, des règles de protection incendie dans les ERP... Le levier réglementaire mériterait une étude approfondie de la part du ministère de la Culture pour en favoriser l'efficacité et l'adaptation aux différents secteurs. La rédaction d'un guide des obligations environnementales dans le domaine culturel serait bienvenue.

Le levier financier

Plusieurs collectivités envisagent actuellement d'assujettir le versement de leurs subventions à des éco-conditionnalités. Incitative ou contraignante, sous forme de bonus ou de malus, cette mesure semble pertinente pour engager les acteurs à des pratiques plus responsables. Pour assurer équité et transparence, l'éco-conditionnalité doit être mesurable, objectivable par des indicateurs de suivi et des mécanismes de contrôle.

Ce double enjeu de mesure et d'évaluation de l'impact n'est pas sans poser des difficultés dans le secteur culturel. Comment fixer les objectifs à atteindre en l'absence de stratégie nationale ? Ces objectifs peuvent-ils être les mêmes pour l'ensemble des opérateurs ? De quels moyens et compétences disposent les opérateurs pour mettre en œuvre un changement de pratiques, et les collectivités pour mesurer l'atteinte des objectifs ? Le secteur culturel manque d'outils de mesure adaptés à la diversité de ses pratiques. Des démarches existent dans les secteurs du cinéma et des arts vivants. Les structures Secoya et ARVIVA développent toutes deux des outils de mesure de l'impact environnemental des projets culturels. Mais les outils ne sont pas encore pleinement opérationnels. Les formations se sont développées mais n'ont pas encore permis de consolider des compétences du point de vue structurel.

Pour toutes ces raisons, l'éco-conditionnalité des financements publics pourrait renforcer chez les opérateurs la perception du caractère contraignant et limitant de la transition écologique. Ce qui ne favorise pas leur implication. D'autre part, en encourageant essentiellement l'évolution des pratiques des acteurs, considérés de manière isolée, les dispositifs d'éco-conditionnalité agissent peu sur les changements systémiques qui sont à engager.

L'une des propositions pour sortir de cette incohérence est celle retenue par la Métropole de Rennes ou le ministère de la Culture avec la Charte de développement durable pour les festivals. Elle s'inscrit dans une logique de contractualisation des conditionnalités. Les conditions portent sur des enjeux de méthode (réalisation de diagnostic, formation des équipes...) et des enjeux thématiques (mobilité, énergie, déchets, achats, biodiversité...). Chaque acteur est invité à choisir au sein d'un panel de conditions celles sur lesquelles il décide de s'engager. Il définit les objectifs et les moyens de les atteindre. Des obligations en termes de nombre d'engagements peuvent être posées et adaptées en fonction de la taille de la structure. Cette approche de la conditionnalité a le mérite de laisser un degré de liberté à l'opérateur, de tenir compte de son expérience, de ses ressources, et de l'engager dans une démarche d'amélioration continue. Elle renforce donc la capacité d'appropriation et d'implication des acteurs.

L'éco-conditionnalité des subventions peut ainsi constituer, à côté d'autres mesures, un outil pertinent d'accompagnement au changement, à la condition d'en privilégier la dimension incitative et collective plutôt que la dimension économique et coercitive.

L'organisation collective

L'État et les collectivités territoriales ont des capacités d'action importantes pour favoriser le contexte dans lequel vont se déployer les initiatives privées. Les acteurs culturels manifestent une attente forte à cet endroit. De nombreux territoires sont dotés d'agences culturelles. Ces agences agissent en facilitateurs de coopérations aussi bien territoriales que professionnelles. Elles définissent leurs interventions en étroite articulation avec les collectivités et disposent déjà de moyens humains. Il serait donc pertinent de leur confier des missions d'ingénierie pour accompagner la transition écologique des différents secteurs culturels.

Certaines agences culturelles sont déjà mobilisées. Citons, à titre d'exemples, la recherche-action Objectif 13 de La Collaborative, regroupant cinq agences culturelles régionales, qui vise à réduire l'impact carbone du spectacle vivant. Ou le dispositif Infusion/Effusion artistique porté par l'Odia Normandie, qui cherche à « remettre les artistes au cœur des territoires sur un temps long ». Ces initiatives viendront en retour questionner et enrichir les projets politiques institutionnels.

Les réseaux professionnels constituent des relais pertinents de l'écologisation des politiques culturelles. Les fonctions de mutualisation, d'échange, de coopération y sont souvent essentielles. Autant de fonctions nécessaires à la transition. L'intégration systématique, à l'initiative des collectivités territoriales, des enjeux environnementaux dans les contrats de filière constituerait une excellente manière de construire avec les opérateurs, secteur par secteur, la trajectoire de transition écologique dans laquelle ils pourront concrètement se reconnaître et s'inscrire.

Des « centres de ressources » spécialisés sur l'articulation des enjeux environnementaux et culturels se sont constitués. Ces structures partagent la même volonté de mise en commun des expériences et d'accompagnement des opérateurs dans leurs démarches de transition. D'abord mobilisées en faveur de manifestations éco-responsables, des structures existent désormais sur des thématiques variées : audiovisuel, livre, spectacle vivant, ressourceries culturelles... On y trouve un haut niveau d'expertise et une volonté d'être tourné vers l'opérationnel. Un soutien renforcé de la part des pouvoirs publics leur permettrait de se professionnaliser à la hauteur des enjeux.

Enfin, les enjeux sociaux et professionnels en lien avec la crise environnementale sont nombreux et mériteraient d'être à l'ordre du jour des instances représentatives et de dialogue social : conditions de travail, éco-anxiété, évolution des compétences professionnelles, reconversion... Porter les débats sur les liens entre environnement et bien-être au travail élargirait le spectre sous lequel ce dernier est le plus souvent abordé. Il ne manque pas d'acteurs et de ressources à mobiliser pour aborder toute la complexité de la transition écologique. Aussi, il appartient aux collectivités de l'inscrire dans leur priorité de politique culturelle et de mobiliser l'ensemble de l'écosystème avec lequel elles sont en interaction pour initier un mouvement d'ampleur.

L'écologisation des politiques culturelles est nécessaire. Elle ne sera pas simple. La puissance publique doit faire alliance et être celle qui donne de la force d'agir à la société civile. Cette posture n'exclut pas certaines formes de planification et de régulation qui offrent un cadre sécurisant à l'ensemble des acteurs. Elle appelle également à repenser le modèle de nos politiques culturelles. Cinquante années de politiques culturelles orientées vers le développement de l'offre, dans un contexte de ressources perçues comme illimitées, n'ont malheureusement pas fait la preuve de sa soutenabilité, ni même toujours de sa souhaitabilité. Aux enjeux de rayonnement, d'attractivité et de concurrence entre projets ou territoires, devrait succéder un objectif politique d'habitabilité visant la préservation de nos conditions d'existence sur terre. Les droits culturels complètent les enjeux de durabilité par une politique de la relation qui contribue à faire « un peu mieux humanité ensemble ». Ils sont la condition d'une humanité durable sur une planète durable [...].

“La survie de nombreux festivals de musique passe par la décroissance”

Après les aléas climatiques de l'été 2022, la saison 2023 des festivals bat son plein. David Irle, écoconseiller du secteur culturel, appelle à repenser nos habitudes pour diminuer l'empreinte carbone de ces grands rassemblements.

Par Jean-Baptiste Roch, *Télérama*, le 23 juillet 2023

Les Eurockéennes, Musilac ou Garorock ces dernières semaines. Les Vieilles Charrues et les Nuits de Fourvière mi-juillet, Midi Festival et Lollapalooza le week-end dernier, Cabaret Vert et Rock en Seine fin août... Alors que la saison des festivals de musique a repris de plus belle, la question de leur avenir continue de se poser, après une saison 2022 marquée par d'importants aléas climatiques, qui ont mis en difficulté nombre d'entre eux. David Irle, consultant indépendant sur les questions d'énergie et du climat, est le coauteur d'un ouvrage intitulé *Décarboner la culture*. Un essai dans lequel il suggère des pistes pour réduire l'empreinte carbone du secteur culturel, et notamment celui des festivals de musique, afin de s'aligner avec les recommandations du Giec (réduire de 80 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050), mais aussi de répondre à la fuite en avant du secteur : face à l'explosion continue des coûts en matière de production, de sécurité ou des cachets de têtes d'affiche, les festivals ne semblent envisager qu'une seule option, celle de grandir encore et toujours. Accroissant leur fragilité financière et leur vulnérabilité face aux aléas climatiques.

Réduire drastiquement le bilan carbone d'un festival de musique tout en accueillant 30 000 personnes par jour est-il possible ?

On ne parviendra probablement pas à réduire le bilan carbone de certains événements, faute de technologies disponibles pour le faire : une tournée de Coldplay dans des grands stades, ou le festival Burning Man au milieu du désert en sont des exemples. Mais il existe tout un tas de leviers politiques ou techniques pour réussir à faire « atterrir » nos festivals de musique en termes de bilan carbone, tout en gardant un minimum d'ambitions. D'abord en s'adressant à nos territoires de vie plutôt qu'à la planète entière, en plafonnant les impacts environnementaux autorisés, en forçant une coopération sincère entre les événements pour harmoniser les tournées des artistes... Dans ces efforts demandés, n'oublions pas les publics. On ne peut pas dire que les goûts en matière de manifestations musicales soient « bio », quand on voit la vitesse à laquelle Tomorrowland ou le Hellfest ont affiché complet... Les gens doivent aussi questionner leurs choix.

Aujourd'hui, comment réduire drastiquement l'impact d'un festival de musique, sans mettre en jeu son avenir ?

On devrait poser la question autrement : comment assurer la viabilité économique et l'avenir des festivals si on ne réduit pas la voilure ? Tout le monde voit bien que le modèle de développement des festivals est arrivé au bout de sa logique expansionniste et que la survie de nombre d'entre eux passe aujourd'hui par des formes de décroissance, compatibles avec la réduction des impacts environnementaux. Quand les Transes Cévenoles, à Sumène (30), décident de réduire la jauge en 2014, après être passées près du bouillon, les impératifs économiques sont alignés avec les enjeux environnementaux. Même chose pour le festival Panorama, à Morlaix (29). On pourrait opposer ce choix à ce que font l'Aluna, Musilac et la plupart des autres, qui continuent à jouer leur survie à la roulette russe d'un remplissage à 95 voire 105 % de leur jauge. Selon moi, il est temps de fixer un cap à la filière. C'est peut-être ce qui pourrait la sauver de sa propre incapacité à se réguler. Il n'y a qu'une seule vraie question à poser : celle de la mobilité des publics.

Quel est le bilan carbone d'un festival de grande taille ? Quel est le seuil acceptable au vu des objectifs fixés par le Giec ?

Pour un festival accueillant 30 000 personnes par jour, on peut modéliser quelque chose autour de 1 500 tonnes de Co₂ émis en moyenne. Mais je préférerais quand même répondre que ce ratio varie d'un festival à l'autre, car les critères sont nombreux : est-ce que les 30 000 personnes viennent majoritairement du coin à vélo, à pied, en transport en commun, en covoiturage ? Ou voyagent-ils exprès de toute l'Europe en avion low cost ou en van ? La programmation est-elle purement internationale ? Comment les à-côtés, comme l'alimentation ou l'énergie, sont-ils travaillés ?

Alimentation végétarienne, recyclage des déchets, de l'eau... Où se situe le greenwashing ? Où commence la décarbonation ?

Les mesures mentionnées ici sont très efficaces pour répondre à la crise de l'eau, la crise des sols, l'effondrement de la biodiversité, la pollution chimique, la pollution atmosphérique, etc. Et il faut donc s'en féliciter. Reste qu'en matière de décarbonation des festivals il n'y a qu'une seule vraie question à poser : celle de la mobilité des publics. Et à la marge celle de la mobilité des artistes. L'écoblanchiment commence dès lors qu'on met ces deux questions-là sous le tapis. Quant à la compensation carbone, que brandissent certains, c'est un leurre : c'est l'illustration d'un échec à s'inscrire dans une vraie démarche de soutenabilité. Il faudrait planter la moitié de la France tous les ans pour compenser les émissions annuelles du secteur des arts visuel – et que cette forêt ne brûle pas et ne soit pas coupée. Les scientifiques sont clairs sur le sujet.

Si la majorité du bilan carbone d'un festival de musique est liée au transport du public, limiter la taille des événements est-elle la seule piste efficace ?

Ce serait effectivement la plus efficace, mais elle pose bien sûr la question de nos ambitions en ce qui concerne la vie culturelle. Ce sera très facile et soutenable d'en revenir aux fêtes de village entre voisins – sans vouloir du tout apparaître méprisant envers ce type de rassemblement. Si nous aspirons à autre chose que ce genre de petits événements, alors nous aurons quelques leviers pour nous y aider : la mutualisation et la coopération par exemple, ou les infrastructures de transport en commun. Ceux qui renoncent aux têtes d'affiche pourraient s'avérer plus résistants à moyen ou long terme.

Une voie intermédiaire, permettant aux festivals de musique de garder leur forme actuelle, avec des têtes d'affiche, un public massif, est-elle possible ?

À modèle constant, et c'est vrai de la plupart des secteurs d'activité de l'économie mondiale, il n'y aura pas d'issue permettant d'articuler correctement soutenabilité économique et soutenabilité environnementale. Nous devons changer de modèle économique. Il n'y a pas d'alternative. La filière des festivals est en état de bulle, notamment concernant les têtes d'affiche. Le « *business as usual* » risque de conduire à l'effondrement de la plupart de ceux qui se contentent de verdir la façade. Ceux qui renoncent aux têtes d'affiche pourraient s'avérer plus résistants à moyen ou long terme. Dans les deux cas, c'est la démonstration que le jeu se termine et qu'il est urgent d'en changer les règles. C'est pourquoi je propose d'inscrire un plafond d'émissions de gaz à effet de serre réglementaires pour les événements artistiques et culturels à l'échelle européenne.

Les mastodontes comme Rock en Seine, Lollapalooza, ou même We Love Green, font-ils assez d'efforts ?

Je n'ai pas envie de mettre We Love Green au même niveau que les deux autres gros festivals cités ici. Ce festival s'améliore beaucoup en matière de soutenabilité depuis quelque temps. Leur passage au 100 % végétarien cette année est loin d'être anecdotique. Parviendront-ils à tenir une trajectoire de décarbonation compatible avec l'accord de Paris ? Le Cabaret Vert à Charleville-Mézières se pose la même question. Oui, si les publics adhèrent à des formats plus légers, si la coordination de tournées avec d'autres festivals devient possible, si le festival assume une maîtrise de sa jauge avec une forme de « démarketing » pour cibler quasiment exclusivement des publics de proximité pouvant se déplacer en mobilité durable pour venir. Rock en Seine part de plus loin.

Je ne vois pas comment on peut rendre soutenable économiquement et écologiquement un modèle comme Lollapalooza, avec des concerts de Kendrick Lamar à 2 millions d'euros la session d'une heure. Ils ont vocation, pour être rentables, à drainer une foule aisée venant des quatre coins de l'Europe.

Faut-il être patient, ou compter sur une volonté politique ?

Nous n'avons pas le temps d'être patients, mais nous devons veiller à l'acceptabilité des changements que nous souhaitons mettre en œuvre. Quand des artistes viennent en jets privés sur un festival électro dans le sud de la France se présentant comme écoresponsable, la production fait en sorte que l'information ne filtre pas. Jusqu'à quand nos publics, aujourd'hui prêts à tout pour s'amuser en attendant la fin du monde, choisiront-ils de fermer les yeux ? C'est une question qu'il faudrait leur poser. Histoire de nous mettre nous aussi, consommateurs de culture, devant nos responsabilités.

Bretagne. Mobilité, alimentation, déchets : comment les festivals réduisent leur impact écologique

Serge POIROT, *Ouest-France*, le 19/12/2022

Depuis quinze ans, le Collectif des festivals engagés pour le développement durable se démène pour réduire l'impact environnemental des quelque 450 manifestations qui font vivre la culture en Bretagne.

Cette année, comme en 2021, les dizaines de festivaliers des Rencontres Trans Musicales, à Rennes (Ille-et-Vilaine) n'ont pas mangé de viande rouge. Signataire de la première heure de la Charte des festivals engagés pour le développement durable et solidaire en Bretagne, le festival de l'automne étend, à chaque nouvelle édition, ses efforts pour réduire son impact environnemental.

La restauration proposée est pour moitié végétarienne ; les déchets sont triés, les bouteilles d'eau en plastique sont remplacées par des fontaines, et des navettes permettent de rejoindre le parc exposition (à 7 km du centre-ville) sans prendre sa voiture.

« Assurer la pérennité des projets »

En 2007, les six fondateurs du Collectif des festivals, à l'origine de cette charte, entendaient affirmer leur volonté **« d'assurer la pérennité de leurs projets ainsi que d'assumer leurs rôles d'initiateurs et d'acteurs dans un monde social, environnemental et culturel en mutation constante »**.

Quinze ans plus tard, le collectif compte trente-trois festivals membres. Certes, c'est peu au regard des 450 festivals recensés dans la région. Mais ses bonnes pratiques se sont largement diffusées dans ce secteur majeur de la vie culturelle bretonne.

« Les festivals s'emparent progressivement du développement durable », observe Émilie Cherbonnel, l'une des six salariés du Collectif dont le siège est à Rennes et qui propose conseils et formations. **« Certains sujets sont devenus incontournables : les gobelets réutilisables se sont généralisés. Le tri et la réduction des déchets, le remplacement des bouteilles en plastique par des gourdes : tout le monde s'y met. »**

« Un lieu de sensibilisation »

Ils sont nombreux aussi à tenter de faire évoluer les pratiques alimentaires : proposer moins de viande, plus de végétal, plus de bio, plus de produits locaux. **« Mais il y a un gros enjeu en termes d'acceptabilité par les publics et les équipes, reconnaît Émilie Cherbonnel. Changer les habitudes, ça peut être difficile à faire accepter. Mais les festivals sont un lieu de sensibilisation. On sort de son quotidien, c'est l'occasion d'expérimenter. »**

En fait, constate Émilie Cherbonnel, **« dès qu'on s'attaque à quelque chose, on se rend compte que c'est compliqué »**. Même la suppression des gobelets jetables s'est avérée problématique. **« Les gobelets réutilisables sont devenus des objets marketing, des collecteurs. Les gens les gardent. Si vous en stockez 25, c'est plus impactant que les gobelets jetables. »** Le festival du Bout du monde, à Crozon (Finistère) a peut-être trouvé la solution : des gobelets vierges de toute inscription.

Le gros enjeu : la mobilité

Quand les Trans ont décidé de supprimer la viande rouge, la filière bovine a aussitôt protesté. Un autre festival, sponsorisé par un fabricant d'eau, n'a pas le droit de proscrire les bouteilles en plastique. Certains brasseurs internationaux conditionnent leur financement à l'absence de brasseries locales...

La question peut alors se poser : « **Est-ce qu'on prend l'argent là où il est ou est-ce qu'on choisit de ne travailler qu'avec des entreprises qui partagent nos valeurs ?** »

« **Le gros enjeu auquel il va falloir s'attaquer, c'est la mobilité**, annonce Émilie Cherbonnel. **Le transport représente 80 % des émissions de gaz à effet de serre.** » Les organisateurs délivrent déjà des informations pratiques pour covoiter ou utiliser les transports publics. Certains proposent des navettes. Mais la voiture demeure le moyen de déplacement majoritaire. « **Une enquête, en 2011, avait montré que la voiture ne sert pas seulement à se déplacer : elle sert aussi pour dormir, stocker ses affaires à l'abri, recharger le téléphone... Il faut donc que les festivals proposent ces services.** »

L'engagement et le dynamisme du Collectif en ont fait une référence. À tel point que le Conseil régional voudrait étendre son champ d'action et lui confier, en 2023, une mission pour « **accompagner les opérateurs culturels en matière de transition environnementale, tous domaines artistiques confondus** ».

Les archéologues territoriaux confrontés au changement climatique

Publié le 21/10/2024 • Par Valéry Laramée de Tannenberg • dans : *La Gazette des communes*

S'il est une profession avec laquelle on ne tire pas spontanément un lien avec les changements climatiques, c'est bien l'archéologue. à tort. Le sujet, comme on pourrait le croire de prime abord, n'est pas celui de la détérioration des conditions de travail des personnels travaillant en extérieur. C'est celui, par exemple, de l'effacement annoncé du patrimoine. Un sujet dont ont débattu les membres de l'Association nationale pour l'archéologie de collectivité territoriale (ANACT), à Reims, le 16 octobre, lors de ses 16es journées nationales dédiées aux enjeux climatiques et sociétaux.

Responsable du service archéologique d'Eu (Seine-Maritime), Guillaume Blondel raconte la disparition annoncée de la Cité de Limes. Juché sur un plateau de falaises de craie, à quelques encablures du port de Dieppe, l'ancien oppidum est aujourd'hui coiffé d'une cinquantaine d'hectares de champs cultivés. Hélas, sa défense à l'ouest est constituée de hautes falaises de craie friables. Sous la poussée de grandes marées toujours plus nombreuses et de pluies plus fortes, ces remparts se fissurent avant de chuter dans la Manche. Faisant reculer le trait de côte à grandes enjambées.

Irrépressible disparition de lieux de patrimoine

En moyenne, indique le Réseau d'observation du littoral normand (RDNHDF), le trait de côte de Seine-Maritime recule de 10 à 40 cm par an. Localement, la vitesse peut être bien plus élevée. Des modélisations réalisées par le Céréma montrent que les falaises du Camp de César reculeront de plusieurs dizaines de mètres dans les vingt prochaines années. « Le site disparaît un peu chaque jour sans que l'on ne puisse rien y faire », souligne, un brin désabusé, Guillaume Blondel.

D'un service de l'état l'autre, le littoral est plus ou moins étendu. Selon l'Institut géographique national (IGN), les côtes de Bretagne sont longues de 2 900 km. Le Bureau de recherche géologique et minière les estiment, lui, à 4 900 km. Qu'importe. La fin de la terre de Loire-Atlantique, du Morbihan, du Finistère, des côtes d'Armor est riche en patrimoine. Alignements mégalithiques, nécropoles, sites protohistoriques, villa gallo-romaine, ils sont nombreux à être menacés par la montée du niveau de la mer qui tend à grignoter le nez de l'Hexagone à la vitesse de 4 mm/an.

Les archéologues en force d'intervention rapide

D'où l'idée des responsables des services archéologiques du Morbihan et du Finistère de se mettre, conjointement, en ordre de bataille. En partenariat avec les services et les opérateurs de l'état, sans oublier des amateurs éclairés, les archéologues départementaux déploient un système de veille. « Tous ces partenaires, ainsi que le grand public, nous alertent lorsqu'ils découvrent quelque chose », explique Sophie Casadebaig, cheffe du service départemental d'archéologie du Morbihan. Les alertes sont nombreuses. Et les agents du service régional d'archéologie pas toujours disponibles pour évaluer la « découverte ».

Les archéologues départementaux se sont constitués en force d'intervention rapide. Dotés, en 2022, d'une subvention de 28 000 euros du SRA, ils ont pu consacrer l'équivalent de 99 jours/homme par an à l'inventaire de ce patrimoine en danger. L'objectif étant de l'inventorier et d'évaluer l'urgence d'une éventuelle intervention plus lourde. Ces informations nourrissent une cartographie en ligne. Un outil qui se veut au service des archéologues mais aussi des élus locaux et des aménagés.

Le 2 octobre 2020, le département des Alpes-Maritimes est touché par la tempête Alex. Le temps d'une journée, les pluies diluviennes, atteignant localement 500 mm, engendrent des crues dévastatrices du Var, de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée. Les dégâts sont considérables : 10 morts, 8 personnes portées disparues, une soixantaine d'ouvrages d'art détruits ou endommagés, une soixantaine de kilomètres de routes rendues impraticables, 17 stations d'épuration ou postes de relevages touchés, 31 km d'ouvrages haute tension et 22km de réseau basse tension mis à terre et 470 maisons ravagées. Dans les heures qui ont suivi la catastrophe, les archéologues de l'agglomération de Nice-Côte d'Azur sont déployés, aux côtés des agents du Céréma, pour participer à l'évaluation des dégâts.

Archéologues sur le terrain des tempêtes, avec les ingénieurs

Le choc est rude. Mais il faut repartir. Et faire place nette aux engins qui doivent déblayer et rebâtir. Les archéologues, explique Fabien Blanc-Garidel, se sont beaucoup battus contre les ingénieurs. Là, en expliquant qu'un moulin installé sur un bloc de limon millénaire ne risquait pas d'être emporté par une prochaine crue, fut-elle centennale. Il n'y avait donc aucune nécessité à le démolir. Ici, ils s'interposent entre les pelles mécaniques d'un entrepreneur et un cimetière médiéval perdu. « *Les ouvriers avaient découvert des sépultures. Mais les gendarmes leur ont donné le feu vert puisque ce n'était pas des cold cases* », raconte le chef du service archéologique de la métropole niçoise. Une fouille « promentive » (à la fois préventive et proactive) est rapidement mise sur pied. Elle permettra d'étudier la nécropole, un ancien village et de mettre à jour les fondations arasées d'une église du VIe siècle, l'une des plus anciennes du département. Scientifiquement, le bilan est appréciable.

Pour autant, Fabien Blanc-Garidel dresse un constat d'échec. Celui du manque de consultation (de considération ?) des archéologues territoriaux par leurs collègues en charge de l'organisation des secours et de la reconstruction. Une meilleure coordination serait pourtant appréciable. Car, des événements météorologiques extrêmes comme Alex sont appelés à se succéder, estiment les climatologues.

Les analyses d'événements météorologiques extrêmes appliquées aux projections climatiques régionales confirment une augmentation de l'intensité des précipitations intenses sur le nord du Bassin méditerranéen, indiquent les scientifiques de Météo France. Dans son sixième rapport d'évaluation, le Giec indique que de tels phénomènes sont appelés à se multiplier au cas où le réchauffement atteindrait les 2 °C. Au rythme actuel d'émission, ce seuil pourrait être franchi avant le mitan du siècle.

UNESCO

Organisation des Nations unies pour l'éducation, les sciences et la culture

Assemblée générale

Soixante-dixième session

Point 22, c, de l'ordre du jour

**Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 22 décembre 2015
[sur la base du rapport de la Deuxième Commission (A/70/474/Add.3)]
70/214. Culture et développement durable**

L'Assemblée générale,

Guidée par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies,

Rappelant ses résolutions 41/187 du 8 décembre 1986, 46/158 du 19 décembre 1991, 51/179 du 16 décembre 1996, 52/197 du 18 décembre 1997, 53/184 du 15 décembre 1998, 55/192 du 20 décembre 2000, 57/249 du 20 décembre 2002, 65/166 du 20 décembre 2010 et 66/208 du 22 décembre 2011, concernant la culture et le développement, sa résolution 66/288 du 27 juillet 2012, intitulée « L'avenir que nous voulons », et ses résolutions 68/223 du 20 décembre 2013 et 69/230 du 19 décembre 2014 sur la culture et le développement durable,

Réaffirmant les dispositions de sa résolution 70/1 du 25 septembre 2015,

intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », dans laquelle a été adoptée une série complète d'objectifs et de cibles ambitieux, universels, axés sur l'être humain et porteurs de changement, et réaffirmant qu'elle s'engage à œuvrer sans relâche pour que ce programme soit appliqué dans son intégralité d'ici à 2030, qu'elle considère que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face et une condition indispensable au développement durable, et qu'elle est attachée à réaliser le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d'une manière équilibrée et intégrée en tirant parti de ce qui a été fait dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, dont elle s'efforcera d'achever la réalisation,

Réaffirmant également les dispositions de sa résolution 69/313 du 27 juillet 2015 sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui appuie et complète le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dont il fait partie intégrante, qui contribue à replacer dans leur contexte les cibles concernant les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques et de mesures concrètes, et qui réaffirme la volonté politique résolue de faire face aux problèmes de financement et de créer, à tous les niveaux, un environnement propice au développement durable, dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires,

Rappelant que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît la diversité naturelle et culturelle du monde et le fait que toutes les A/RES/70/214 Culture et développement durable cultures et toutes les civilisations peuvent contribuer au développement durable, dont elles sont des éléments indispensables,

Rappelant également la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ¹, ainsi que d'autres conventions internationales de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture portant sur la diversité culturelle et le développement durable ²,

Considérant que la culture, composante essentielle du développement humain, constitue une expression de l'identité et une source d'innovation et de créativité pour l'individu et la communauté ainsi qu'un facteur important d'intégration sociale et de lutte contre la pauvreté, qui permet d'assurer la croissance économique et l'appropriation des activités de développement,

Consciente qu'il est important de respecter et de comprendre la diversité des cultures dans le monde et de s'entraider plutôt que de s'opposer, et qu'il importe également de faciliter la compréhension et le dialogue entre les cultures, ainsi que l'écoute et l'apprentissage mutuels, et de promouvoir une culture de citoyenneté et de solidarité mondiales,

Rappelant les principes de la Déclaration universelle de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur la diversité culturelle³ et constatant que la diversité culturelle est une source d'enrichissement pour l'humanité et contribue de façon importante au développement durable des communautés locales, des peuples et des nations en leur donnant les moyens de jouer un rôle actif et unique dans les initiatives de développement,

Considérant que le multilinguisme est un important moyen de favoriser, défendre et préserver la diversité des langues et des cultures dans le monde, qu'un véritable multilinguisme favorise l'unité dans la diversité et l'entente internationale, et considérant aussi qu'il importe de pouvoir communiquer avec les peuples du monde dans leurs propres langues,

Rappelant les préoccupations exprimées dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing⁴ concernant le fait que les femmes sont sous-représentées aux postes de responsabilité dans le domaine de la culture, ce qui les a empêchées de jouer un rôle important dans les activités culturelles et dans le développement,

Rappelant également qu'il importe de promouvoir les cultures nationales, la création artistique sous toutes ses formes et la coopération culturelle aux niveaux international et régional, réaffirmant à cet égard qu'il convient de renforcer les initiatives nationales et les mécanismes de coopération régionaux et internationaux en faveur de l'action culturelle et de la création artistique, et considérant que le respect du pluralisme culturel, qui a été défini dans la Déclaration universelle sur la diversité culturelle, comme prenant la forme de politiques favorisant l'intégration et la participation de tous les citoyens en vue de garantir la cohésion sociale, la vitalité de la société civile et la paix, favorise le développement culturel et contribue au développement durable,

Consciente de la corrélation entre diversité culturelle et diversité biologique ainsi que de l'apport des savoirs traditionnels locaux et autochtones à la recherche de solutions viables aux problèmes environnementaux,

Prenant note de la déclaration adoptée à Florence (Italie) le 4 octobre 2014, lors du troisième Forum mondial sur la culture et les industries culturelles organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui fait suite à la « Déclaration de Hangzhou : Mettre la culture au cœur des politiques de développement durable », adoptée à Hangzhou (Chine) le 17 mai 2013, et à la Promesse de Bali, adoptée lors du Forum mondial de la culture tenu à Bali (Indonésie), du 24 au 27 novembre 2013, sur le rôle que la culture joue en tant que moteur du développement durable,

Soulignant qu'il importe que le système des Nations Unies pour le développement soit ouvert à tous et qu'aucun pays ne soit oublié lors de l'application de la présente résolution,

1. Réaffirme le rôle de la culture en tant que vecteur du développement durable qui procure aux populations et aux communautés un profond sentiment d'identité et de cohésion sociale et contribue à rendre les politiques et mesures de développement à tous les niveaux plus efficaces et viables, et souligne à cet égard que des politiques adaptées aux contextes culturels peuvent produire de meilleurs résultats en termes de développement, lesquels seront durables, équitables et bénéficieront à tous ;
2. Reconnaît que la culture comme moteur potentiel du développement durable contribue à rendre le secteur économique dynamique et viable, en générant des revenus, en créant des emplois décentés et en facilitant l'examen des aspects économiques et sociaux de la pauvreté sous l'angle du patrimoine culturel et des industries culturelles et créatives, tout en apportant des solutions novatrices et efficaces à des questions intersectorielles telles que l'éducation, la santé, l'égalité des sexes et l'environnement ;
3. Met en relief l'importante contribution de la culture en ce qui concerne les trois dimensions du développement durable et la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau des pays, ainsi que des objectifs de développement durable et des autres objectifs adoptés au niveau international, et à cet égard considère que :
 - a) La culture favorise un développement économique solidaire, car le patrimoine culturel, les industries culturelles et créatives, le tourisme culturel viable et les infrastructures culturelles sont des sources de revenus et d'emplois, notamment au niveau des collectivités, améliorant ainsi les conditions de vie, stimulant une croissance économique communautaire et contribuant à l'autonomisation des individus ;
 - b) La culture encourage le développement social pour tous, y compris des communautés locales et des peuples autochtones, pour ce qui est de la diversité culturelle, de la protection du patrimoine culturel et naturel, de la promotion des institutions culturelles, et du renforcement des industries culturelles et créatives ;
 - c) La culture contribue à la viabilité de l'environnement, dans la mesure où la protection de la diversité culturelle et biologique et du patrimoine naturel est indispensable au développement durable, tandis que la promotion des systèmes A/RES/70/214 Culture et développement durable traditionnels de protection de l'environnement et de gestion des ressources peut contribuer à accroître la viabilité des écosystèmes fragiles, à assurer la protection et l'utilisation rationnelle de la biodiversité, réduisant ainsi la dégradation des terres et atténuant les effets des changements climatiques ;
4. Demande aux organismes compétents des Nations Unies, agissant dans les limites de leur mandat et de leurs moyens respectifs, de veiller à ce qu'aucun pays ne soit oublié lors de l'application de la présente résolution ;
5. Réaffirme qu'il ne saurait y avoir de développement durable sans paix et sans sécurité et que sans développement durable, la paix et la sécurité sont en danger, et considère que la culture peut contribuer au développement durable en ce qu'elle est un outil précieux permettant aux communautés de participer pleinement à la vie sociale et culturelle, favorisant une gouvernance et un dialogue sans exclusive aux niveaux national, régional et international et contribuant à la prévention et au règlement des conflits ainsi qu'à la réconciliation et au relèvement ;
6. Est d'avis que la culture doit être prise en considération dans le cadre de la promotion et de l'adoption de nouveaux modes de consommation et de production viables à long terme qui favorisent une utilisation responsable des ressources et contribuent à la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques ;
7. Considère que la culture vient contribuer à la qualité de l'éducation en ce qu'elle transmet des valeurs, des connaissances et des compétences communes ;

8. Se félicite que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 contienne à présent plusieurs cibles tenant compte de la contribution de la culture au développement durable, rappelle que les objectifs et les cibles de développement durable sont intégrés et indissociables et concilient les trois dimensions du développement durable et, dans ce contexte, compte qu'on les atteindra en faisant fond sur les résultats et les effets positifs des programmes dans le cadre desquels la culture est utilisée au service du développement durable ;

9. Décide de tenir compte, selon qu'il convient, de la contribution de la culture au développement durable dans le contexte du suivi et de l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

10. Invite tous les pays, les organisations intergouvernementales, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales compétentes, ainsi que toutes les autres parties prenantes concernées, à :

a) Sensibiliser l'opinion publique à l'importance de la diversité culturelle au regard du développement durable et en faire mieux comprendre la valeur au moyen de programmes d'éducation et des médias ;

b) Assurer plus visiblement et plus efficacement l'intégration et la transversalisation de la culture dans les politiques et stratégies de développement économique, social et environnemental à tous les niveaux ;

c) Faire en sorte que les femmes et les hommes puissent accéder, participer et contribuer sur un pied d'égalité à la vie culturelle et à la prise de décisions dans ce domaine, et à s'engager encore davantage à élaborer, aux niveaux local, national et international, des politiques et des programmes culturels tenant compte de la problématique hommes-femmes afin de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles ;

d) Appuyer le renforcement des capacités à tous les niveaux, selon qu'il convient, afin de favoriser le développement d'un secteur culturel et créatif Culture et développement durable A/RES/70/214 dynamique, notamment en encourageant la créativité, l'innovation et l'esprit d'entreprise, en favorisant le développement d'institutions et d'industries culturelles, en assurant la formation technique et professionnelle de spécialistes de la culture et en offrant davantage de débouchés dans ce secteur afin de promouvoir une croissance économique et un développement soutenus, partagés et équitables ;

e) Favoriser activement la création de marchés locaux de biens et services culturels et à faciliter l'accès effectif et licite de ces biens et services aux marchés internationaux, en tenant compte de la diversification croissante de la production et de la consommation culturelles et, pour les États qui y sont parties, des dispositions de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles¹ ;

f) Préserver et maintenir les pratiques communautaires et savoirs traditionnels locaux et autochtones de gestion environnementale, qui illustrent bien le fait que la culture est un facteur de développement durable, et favoriser les synergies entre la science et la technologie modernes et les savoirs, pratiques et innovations locaux et autochtones ;

g) Mieux faire connaître à l'échelle mondiale la corrélation entre diversité culturelle et diversité biologique, notamment par la protection et la promotion de l'usage coutumier des ressources biologiques, dans le respect des pratiques culturelles traditionnelles, élément essentiel pour une approche globale du développement durable ;

h) Promouvoir l'élaboration de politiques et de cadres juridiques nationaux de protection et de préservation du patrimoine et des biens culturels⁵, en encourageant la lutte contre le trafic illicite de biens culturels et la restitution des biens culturels, dans le respect de la législation nationale et des cadres juridiques internationaux applicables, notamment en favorisant la coopération internationale pour empêcher le détournement du patrimoine et des biens culturels, en tenant compte de l'importance des droits de propriété intellectuelle pour la protection des personnes qui participent à la créativité culturelle ;

i) Noter que, pour réaliser ces objectifs, des mécanismes de financement novateurs peuvent utilement contribuer à aider les pays en développement à mobiliser des ressources supplémentaires au service du développement sur une base stable, prévisible et volontaire, et à rappeler que ces mécanismes volontaires doivent être efficaces, chercher à mobiliser des ressources stables et prévisibles, et compléter, sans les remplacer, les sources traditionnelles de financement, les ressources étant décaissées en fonction des priorités des pays en développement et ne devant pas constituer un fardeau excessif pour ces pays ;

j) Faire de la culture un instrument de tolérance, de compréhension mutuelle, de paix et de réconciliation, dans le cadre de la prévention et du règlement des conflits ainsi que de la consolidation de la paix ;

11. Se déclare vivement préoccupée par le fait que les biens culturels, y compris les sites et objets religieux, sont de plus en plus souvent la cible d'attaques terroristes à l'issue desquelles ils sont volés, endommagés ou complètement détruits, et condamne ce type d'attaques ;

12. Engage tous les pays, les organisations intergouvernementales, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales compétentes, ainsi que toutes les autres parties intéressées, à renforcer la coopération internationale en vue d'appuyer l'action menée par les pays en développement en faveur du développement, du renforcement et de la consolidation des industries culturelles, du tourisme culturel et des microentreprises à vocation culturelle et à aider ces pays à acquérir les infrastructures et compétences nécessaires pour maîtriser les technologies de l'information et des communications, ainsi que pour accéder aux nouvelles technologies à des conditions arrêtées d'un commun accord ;

13. Encourage les initiatives visant à favoriser les accords et réseaux de coopération culturelle au niveau régional dans le cadre d'un échange de connaissances et d'informations aux fins du développement durable ;

14. Invite les organismes des Nations Unies, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à continuer d'apporter un appui et des solutions de financement aux États Membres qui en font la demande et d'aider ceux-ci à tirer le meilleur parti de la contribution de la culture au développement durable, notamment en mettant en commun l'information et les pratiques optimales, en recueillant des données, en effectuant des recherches et des études et en utilisant des indicateurs d'évaluation appropriés, et à mettre en œuvre les conventions internationales applicables dans le domaine de la culture, compte étant tenu de ses résolutions pertinentes ;

15. Invite l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et les autres entités des Nations Unies concernées à continuer d'évaluer, en consultation avec les États Membres, la contribution de la culture au développement durable en recueillant des données quantitatives, notamment des indicateurs et des statistiques, qui serviront à élaborer des politiques de développement et les rapports pertinents, le cas échéant ;

16. Prie le Secrétaire général de faire en sorte que les équipes de pays des Nations Unies, lorsqu'elles aident les pays à atteindre leurs objectifs de développement, continuent d'intégrer et de généraliser la question de la culture dans leurs activités de programmation, en particulier dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, en consultation avec les autorités nationales compétentes ;

17. Engage tous les pays, les organisations intergouvernementales, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales compétentes, ainsi que toutes les autres parties intéressées, à prendre dûment en considération la contribution de la culture au développement durable lors de l'élaboration des politiques de développement nationales, régionales et internationales et des instruments de coopération internationale ;

18. Prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-douzième session, un rapport sur l'application de la présente résolution, et décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-douzième session, au titre de la question intitulée « Mondialisation et interdépendance », la question subsidiaire intitulée « Culture et développement durable », à moins qu'il n'en soit décidé autrement à l'issue des débats consacrés à la revitalisation de la Deuxième Commission.

81^e séance plénière

22 décembre 2015

¹ Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 2440, no 43977.

² La Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954) ; la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970) ; la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972) ; la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001) ; et la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003).

³ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Actes de la Conférence générale, trente et unième session, Paris, 15 octobre-3 novembre 2001, vol. 1, Résolutions, sect. V, résolution 25, annexe I.

⁴ Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexes I et II. Culture et développement durable A/RES/70/214

⁵ Conformément à la définition qui en est donnée à l'article premier de la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 823, no11806).

« Permacomputing » : la discrète communauté qui défend des outils numériques libres, sobres et décroissants

Et si le numérique était un espace de choix pour expérimenter autour de la notion de limites ? Chercheurs, chercheuses et activistes du monde de l'art, du design et du jeu vidéo tentent de réensauvager Internet grâce aux principes de la permaculture.

Par Nastasia Hadjadji, *Le Monde*, le 13 mai 2024

Temps de Lecture 4 min.

C'est un local discret situé dans une rue proche du port de Rotterdam. Chaque semaine à *Varia*, des chercheurs, chercheuses et activistes issus du monde de l'art, du design et du développement de jeu vidéo se retrouvent pour expérimenter autour d'outils numériques libres, sobres et décroissants.

Ici, on démonte des imprimantes et des consoles de jeu pour en extraire les composants usagés. On crée des jeux vidéo pouvant tourner sur des consoles hors d'âge. On apprend à fabriquer des serveurs auto-hébergés fonctionnant à l'énergie solaire. Soit autant de pratiques à la frontière entre la culture hacker, le design et l'écologie politique.

La communauté qui se réunit à *Varia* défend les principes du *permacomputing* (ou permacomputation). Concrètement, il s'agit d'appliquer aux outils et infrastructures numériques les principes de la permaculture en misant sur la réparation, le réusage, la sobriété et l'accessibilité.

Créer à partir de contraintes

« *Le permacomputing célèbre la possibilité d'être créatif avec des ressources informatiques limitées, défend ainsi Marloes de Valk, artiste et chercheuse à l'université London Southbank. Nous mettons en œuvre des principes de conception qui considèrent les contraintes comme des éléments positifs de la culture informatique.* » C'est elle qui a contribué à populariser le terme, notamment avec son projet *Damaged Earth Catalog* dans lequel elle répertorie les initiatives qui essaient autour de ce concept – le nom du projet fait référence au *Whole Earth Catalog* de Stewart Brand, la bible de la contre-culture cybernétique des années 1960.

En 2019, l'universitaire a coconçu, en partenariat avec le studio Iodine Dynamics, le jeu vidéo *What Remains*, une fiction interactive en 8-bits pensée pour se déployer sur des machines Nintendo des années 1980. Une façon de créer du divertissement « *sans importer de microprocesseurs ou de cartouches neuves depuis la Chine, ni générer d'e-déchets qui seront par la suite délocalisés en Afrique* », revendique la chercheuse.

Les pratiques de *permacomputing* entendent en effet réinscrire le secteur du numérique dans un paradigme de la limite, voire de la décroissance. « *Nous offrons une contre-voix à ceux qui promeuvent la maximisation, l'hyperconsommation et le gaspillage* », complète Aymeric Mansoux, chercheur à la Willem de Kooning Academy de Rotterdam et membre actif de la liste de diffusion dévolue au *permacomputing*.

« *Je voyais autour de moi des concepteurs qui parlaient de la forêt qui brûle tout en faisant eux-mêmes brûler la forêt, car la plupart des jeux vidéo actuels consomment une énergie démente et sollicitent de multiples serveurs* », constate Vincent Moulinet, designer et consultant en jeux vidéo. C'est ce paradoxe, cet écueil même, qui l'a conduit à s'intéresser à cette démarche. « *J'ai rencontré dans cette communauté des personnes qui inventent des pratiques heureuses de la limite* », se réjouit-il. Tout en regrettant que, « *dans le Nord global, nous envisageons le numérique comme une corne d'abondance virtuelle en matière d'infrastructure ou de consommation de données* ».

Avec l'agence Fabbula, le Français organisera à Arles, en octobre 2024, un festival centré sur les pratiques de *permacomputing* pour le jeu vidéo : « *L'enjeu sera de trouver du plaisir collectif dans des limites auto-imposées, par exemple en n'utilisant que du hardware considéré comme défectueux et récupéré localement, ou en hébergeant nos jeux sur des serveurs fonctionnant à l'énergie solaire.* » Des projets similaires fonctionnent déjà grâce au Solar Protocol mis en place par l'université de Trent, au Canada : ce serveur qui fonctionne à l'énergie solaire héberge notamment le jeu minimaliste *Pipkin*.

Niche contre-culturelle

Pour le collectif A Traversal Network of Feminist Servers (Atnofs), le *permacomputing* permet la rencontre entre écologie et féminisme. En 2022, ce groupe a cherché à répondre à la question : quels seraient les attributs d'un serveur écologique et féministe ? Le collectif a alors créé Rosa, un petit serveur de 8 GB de RAM (mémoire vive) conçu à partir d'un module Raspberry Pi. Économique dans ses moyens, léger, réparable, ce serveur auto-hébergé a suivi l'itinérance du groupe dans six pays européens. Chacun de ses membres était appelé à « *prendre soin* » de Rosa, dans une éthique aussi proche de la notion de *care* (« soin ») féministe que de l'attention aux écosystèmes. L'autonomie vis-à-vis des grands conglomérats du cloud, comme Google ou Amazon, était également un point central de ce projet revendiquant son approche « *do it yourself* ».

Une approche très présente dans la communauté. Le programmeur finlandais Viznut, à qui on attribue le terme « *permacomputing* », est ainsi proche de la mouvance hacker. Et le premier espace à s'être revendiqué de cette pratique est Iffy Books, une médiathèque de fanzines sise à Philadelphie. Les adeptes du *permacomputing* entendent d'ailleurs se différencier d'une partie du mouvement « *low tech* », qui prône lui aussi une utilisation de technologies peu onéreuses, simples et accessibles à tous. Mais qui serait, aux yeux d'Aymeric Mansoux, « *en partie dévoyé pour servir des projets de greenwashing alignés avec un agenda technosolutionniste* ».

Selon le chercheur, il existe aujourd'hui une « *mode* » des sites Internet bas carbone, mais qui continuent néanmoins parfois de fonctionner en s'appuyant sur du matériel dernier cri ou des logiciels peu respectueux des données personnelles. Là où le *permacomputing* remet en cause l'entièreté de l'infrastructure et pas uniquement son design ; « *[la low tech] revient à avoir un SUV pour rouler à 10 km/h* », explique-t-il.

Pourtant leur démarche suscite l'attention d'acteurs plus institutionnels. Ainsi, le groupe Norsys, une société de conseil en informatique titulaire du label « *entreprise à mission* », a créé en 2022 un Institut du permanumérique pourvu d'un fonds de dotation destiné à « *financer des projets d'intérêt général qui permettent d'améliorer l'impact environnemental et social du numérique* », ainsi que le rapportait à l'époque le journal *La Croix*. *Permacomputing* d'inspiration hacker ou permaentreprise, les pistes pour « *réensauvager l'Internet* » essaient dans des directions multiples.

Bibliothèques actrices de la transition écologique : Bibliothèque d'Hérouville Saint-Clair – 9 mars 2023

Xavier Galaup, Alexandra Guérault, Nicolas Huart, Julie Lallemand, Sandrine Le Marquis, Annie-Rose Pichonnier, Élisabeth Sauvage, *Bulletin des bibliothèques de France* (BBF), 6 avril 2023.

La journée d'étude « Bibliothèques actrices de la transition écologique », organisée conjointement par l'Association des bibliothécaires de France (ABF) Normandie et le centre régional de formation aux carrières des bibliothèques, du livre et de la documentation Média Normandie, s'est déroulée à la bibliothèque d'Hérouville Saint-Clair le 9 mars 2023. Elle a débuté par les présentations des travaux et des missions de trois organisations impliquées au niveau local dans la transition écologique et plus spécifiquement pour le secteur du livre et des bibliothèques : le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) Normandie, The Shift Project et la commission Bibliothèques vertes de l'ABF.

Le GIEC Normandie, émanation du GIEC international (Intergovernmental Panel on Climate Change [IPCC]), est constitué d'experts régionaux (scientifiques et spécialistes) sur les différentes thématiques liées au climat et à son évolution. Il a vocation à traduire les prévisions de ce dernier au niveau du territoire et de faire la synthèse des travaux scientifiques locaux existants sur le sujet (données mesurées et projections à l'horizon 2050-2100).

The Shift Project est une association française créée en 2010 et un laboratoire d'idées qui s'est donné pour objectif l'atténuation du changement climatique et la réduction de la dépendance de l'économie aux énergies fossiles, particulièrement au pétrole.

La commission Bibliothèques vertes de l'ABF s'intéresse, quant à elle, à la manière dont les bibliothèques, en France, intègrent les enjeux d'éco-responsabilité. Elle se positionne dans l'aide et l'outillage des bibliothécaires sur les sujets d'écologie et de développement durable dans les différents domaines qui animent et caractérisent les bibliothèques (collections, offre de services, bâtiments, modes de fonctionnement, etc.). [...]

The Shift Project et son application dans la chaîne du livre pour les bibliothèques

Fanny Valembos, qui a notamment co-piloté le rapport « Décarbonons la Culture ! » mené par The Shift Project en 2021, a présenté le travail de l'association et son application dans la chaîne du livre pour les bibliothèques.

Ayant pour mission de proposer des façons de décarboner l'administration publique, la santé et la culture, The Shift Project s'est intéressé à l'impact carbone de la filière livre. Un livre à la sortie d'une maison d'édition pèse 1 kg de CO². En librairie, son poids en CO² passe à 2 kg et 4 kg pour une librairie rurale, le déplacement des clients renforçant l'impact carbone. En bibliothèque, son poids est de 0,5 kg, le prêt étant un système plus vertueux. La neutralité carbone en 2050 demanderait 80 % de livres en moins ou des livres 80 % moins carbonés. Mais, comment produire des livres dans un monde post-pétrole ? Il y existe des leviers d'actions comme l'utilisation de papier plus économe en carbone, la réduction des distances parcourues par le livre ou par le client, la limitation de la production et le développement de la lecture grâce au prêt plus que par la possession de livres. Le livre numérique ne constitue pas une alternative intéressante puisqu'il faut plus de 250 lectures pour rentabiliser l'achat d'une liseuse. En bibliothèque, il y a des leviers importants comme la réduction du nombre d'écrans, de la consommation d'énergie de l'établissement, le prêt d'objets, les ateliers de sensibilisation ; en somme, tout ce qui peut permettre de placer la transition écologique au cœur du débat.

Les projets de la commission Bibliothèques vertes de l'ABF

Maryon Le Nagard, membre de la commission Bibliothèques vertes de l'ABF, a exposé la genèse et les projets de cette instance. Créée à l'été 2022, la commission Bibliothèques vertes est composée d'une quinzaine de bibliothécaires qui ont souhaité s'investir sur le sujet de la transition écologique en bibliothèque. L'idée forte est de constituer une expertise pour produire et publier des contenus, répondre aux interrogations des collègues, et aussi écrire des articles pour la presse professionnelle. Le blog est actif, il y a une à deux publications par semaine, les contenus sont relayés sur les réseaux sociaux avec une volonté très nette de montrer les bonnes initiatives prises en bibliothèque, notamment autour du prêt d'objets. En 2023, une campagne de plaidoyer sera lancée en lien avec la commission Advocacy.

Il convient enfin de noter que le groupe projet « bibliothèque verte » a créé un Guide de la bibliothèque verte accessible en ligne.

« Comment rendre une politique documentaire durable ? »

Alice Larmagnac, de la médiathèque de la Canopée la fontaine (Paris) a présenté brièvement l'institution et exposé ensuite les différentes méthodes pour rendre une politique documentaire plus durable.

Le bâtiment de la Canopée est situé au-dessus d'un centre commercial au cœur de Paris. La bibliothèque reçoit un public très varié. Les collections sont axées sur la nouveauté, la détente et les loisirs. Il n'y a pas d'espace de travail, notamment en raison de la proximité de la Bibliothèque publique d'information (Bpi), qui a un public plus étudiant. La bibliothèque possède des fonds spécialisés dans les cultures urbaines, la culture numérique et est un des 5 « Pôles Sourds » 8 de la Ville de Paris. Au niveau du fonctionnement interne, il existe 5 groupes projets : accueil des adolescents, accueil des publics précaires et allophones, accueil des publics sourds, les jeux, et le groupe projet « bibliothèque verte » ; ce dernier a été inscrit au projet d'établissement en 2019, dans le cadre de la politique de la Ville de Paris.

Monter un fonds écologie

Une stagiaire en deuxième année de Système de management environnemental (SME), intervenue pour effectuer un diagnostic environnemental, a relevé trois points de critiques : la gestion des déchets (pas de tri à la Canopée), l'équipement des documents et la seconde vie des documents.

Pour monter le fonds (sans budget dédié), les documents déjà présents ont été rassemblés et une fiche domaine spécifique a été créée en concordance avec la politique documentaire globale. Seuls les documentaires ont été intégrés à cause du manque de place et d'un espace insuffisamment visible. Quatre axes ont été retenus : environnement, jardinage, modes de vie, société. La table de présentation a été mise en valeur par des plantes et un logo a été apposé sur le dos des documents.

En 2019, année de création du fonds, le taux de rotation était correct. Mais surtout le taux d'emprunt des ouvrages déjà présents a augmenté de 30 % en intégrant le fonds « écologie ».

La question de la fabrication des livres s'est posée lors de la création de la fiche domaine. Elle y est désormais intégrée comme critère d'acquisition et est vouée à se développer. En 2010, un collectif d'éditeurs « écolo-compatibles » a été créé. Il rassemble les éditeurs suivants : La Plage, Rue de l'échiquier, La Salamandre, Plume de Carotte, Terran, Pour Penser (jeunesse), Le Souffle d'Or, Yves Michel.

La valorisation

En plus des tables de présentation, il est nécessaire d'avoir une programmation culturelle engagée : conférences, observations, visites de jardins en partenariats avec les autres services de la ville, grainothèque, bouturothèque. Des ateliers sont également proposés dans les collèges.

L'équipement des documents

En septembre 2020, une sélection de documents a été achetée en double avec pour objectif de plastifier un exemplaire sur deux. Un suivi régulier des ouvrages a été fait sur 18 mois. En janvier 2022, le premier bilan est positif : les romans sont assez abîmés mais les documentaires et BD adultes sont en bon état. Une charte d'équipement allégé est alors créée et permet une baisse de 30 % de la plastification. Il existe quelques autres pistes pour un équipement durable comme suivre des formations pour un équipement plus écoresponsable ou l'utilisation de la machine « Colibri » de recouvrement de livres.

Frédéric Blanche, de la bibliothèque départementale de la Manche, a indiqué que la bibliothèque de Carentan avait mis en place des ateliers à destination des usagers afin de fabriquer leur propre outil réutilisable pour protéger les ouvrages non équipés.

La seconde vie des documents

Avant la loi dite « Robert », à Paris, faute d'une filière de recyclage, les livres étaient incinérés. À présent, il est question d'organiser une braderie en juin 2023. Une question se pose pour les puces RFID (pour Radio Frequency Identification, en français, radio-identification), non recyclables : les enlever ou les réutiliser ?

« Bibliothèques et usagers/partenaires : comment agir ensemble pour préserver l'environnement ? »

Camille Jean, de la bibliothèque d'Hérouville Saint-Clair, et Pierre Thellier, ancien directeur de la bibliothèque de Bailleul (nord de la France), ont ensuite animé un atelier autour de la thématique « Bibliothèques et usagers/partenaires : comment agir ensemble pour préserver l'environnement ? ». Camille Jean a rappelé que la bibliothèque d'Hérouville Saint-Clair avait été sélectionnée en 2019 dans le cadre d'un concours européen pour mettre en place des éco-gestes. Cela a conduit initialement à la création d'un groupe projet « écologie ». Aujourd'hui, une réflexion sur cette thématique est menée par chaque service de l'établissement dans ses domaines d'actions spécifiques.

Un fonds écologie a également été créé et placé dans un mobilier conçu par un scénographe dans l'optique de valoriser les collections « écologie » grâce à une organisation en multisections et multisupports avec une classification Dewey simplifiée. Les partenaires « écologie » de la bibliothèque sont divers, ils proviennent de la communauté professionnelle ou plus largement du territoire. Il existe également des actions mises en place avec les usagers : la grainothèque, la bouturothèque, la créathèque, mais aussi un projet de jardin partagé et de tisanderie.

Pierre Thellier a présenté l'exemple de son précédent poste à la bibliothèque de Bailleul où il a été recruté en 2019. Sa fiche de poste comportait un volet transition écologique et solidaire. L'idée forte de cette médiathèque « quatrième lieu » était de développer un volet d'intelligence collective et solidaire. Il était seul à porter ce projet au sein de l'équipe. En janvier 2020, des temps d'intelligence collective avec les usagers ont été lancés. Pour entamer la discussion, des documents étaient proposés suivant une thématique sur de grandes tables. Ces séances avaient pour objectifs de mettre les gens en relation et de faire de la médiation, tout en étant dans une grande convivialité et une forme de lâcher-prise.

Des fiches « pépites » ont été réalisées avec les phrases entendues lors des ateliers. Le format a été abandonné à la reprise suite aux « différents protocoles Covid », mais des actions autour de la biodiversité et du climat ont continué à être proposées avec l'implication des usagers notamment autour du zéro déchet.

En conclusion, notons qu'il est important de formaliser la thématique et les actions dans le projet d'établissement, d'avoir un collègue référent et de s'appuyer sur les structures locales.

« Comment rendre l'écologie visible au jour le jour ? »

Marion Cazy, chargée de projet écologie du livre et événementiel chez Normandie Livre & Lecture, et Maryon Le Nagard ont animé l'atelier autour de la thématique « Comment rendre l'écologie visible au jour le jour ? ».

Invisibiliser (ou tourner en dérision) la problématique écologique au quotidien pourrait permettre, par effet d'inversion, de mieux prendre conscience des gestes et actions à mettre en œuvre. C'est sur cette réflexion proposée aux participants que s'est ouvert l'atelier. Voici une sélection des actions imaginées :

- suréquiper les documents ;
- ne pas éteindre les ordinateurs ;
- enlever la signalétique responsable ;
- acheter des livres anti-écoco et climato-sceptique ;
- enlever les poubelles de tri ;
- laisser mourir les plantes vertes – n'avoir que des plantes en plastique ;
- cacher les collections écoco ;
- ne pas réparer les documents et racheter du neuf ;
- n'acheter que des livres d'éminentes maisons d'édition et qui sont fabriqués loin ;
- ne pas sensibiliser les publics ;
- prévoir des ateliers jetables et n'avoir que des gobelets plastiques pour les distributeurs ;
- renouveler les ordinateurs le plus souvent possible ;
- mettre le chauffage à 25 °C et laisser les fenêtres ouvertes ;
- n'avoir que des emballages individuels pour les moments de convivialité ;
- mal régler les systèmes d'éclairage automatique ;
- faire du greenwashing ;
- avoir des goodies et autres éléments de communication à usage unique.
-

Maryon Le Nagard a ensuite témoigné de son expérience à la Bibliothèque des Capucins de Rouen. Une grainothèque était présente lors de son arrivée au sein de l'établissement mais elle souffrait d'un problème de localisation. Il a alors été décidé d'un changement de localisation et de la création d'un mobilier plus attractif et plus adapté au service, notamment avec l'ajout d'un mobilier mettant à disposition des documents en lien avec la thématique.

L'arrivée d'une nouvelle directrice sensibilisée à la question de la transition écologique a permis une plus grande considération de la problématique d'un développement durable et a donné une couleur « écoco » à la bibliothèque. Ceci a permis une inscription de la mission « développement durable » dans la fiche de poste de Maryon Le Nagard avec des objectifs annuels. Il devient fondamental qu'elle soit incluse dans les missions des bibliothécaires officiellement. La ville de Rouen a ensuite enclenché une deuxième étape dans le processus de réflexion autour de la thématique en nommant Maryon Le Nagard référente « développement durable » pour le réseau des bibliothèques de la ville.

Un service civique a été recruté dans la foulée, pour huit mois, avec pour mission principale d'être « ambassadeur du développement durable », ce qui témoigne d'un ancrage de la réflexion au sein de la ville.

Le travail en équipe sur le sujet est fondamental pour avoir une approche diversifiée et transversale sur le territoire. Il permet une meilleure mise en valeur des services et de les faire vivre. Des freins et des difficultés demeurent encore aujourd'hui malgré cette volonté forte de la ville de mettre au cœur du réseau des bibliothèques le développement durable. Il faut encore convaincre les collègues de l'importance de la place des bibliothèques dans le domaine et pérenniser la mission de référent « écologie ».

Marion Cazy, chargée de mission écologie à Normandie Livre & Lecture a présenté les projets et actions mis en place par l'Agence régionale :

- élaboration d'une charte pour l'écologie du livre ;
- réflexion autour d'un label et d'un logo à partir d'un autodiagnostic ;

- soutenir la « bibliodiversité » locale : le catalogue « à paraître » de la région et les auteurs régionaux édités ailleurs ;
- une boîte à idées des bibliothèques.

Le second temps de l'atelier a porté sur un débat autour de la question de la couverture en plastique pour les livres en bibliothèque. Un groupe pour, un groupe contre, a permis d'étoffer la réflexion et de fournir aux participants des arguments pour plaider la diminution de cette pratique dans leurs propres établissements.

Voici quelques propositions en faveur de l'abandon de la plastification des documents : nocivité du plastique pour l'environnement et la santé des personnels, impossibilité de recyclage du document, gain de temps, réduction des coûts d'équipement, responsabilisation des usagers sur la nécessité du soin à apporter aux documents empruntés. Pour finir de convaincre les équipes, une solution alternative peut être proposée à la plastification et réside dans le prêt de couverture en tissu au lecteur par exemple.

« Comment agir sur le bâtiment pour rendre notre bibliothèque plus vertueuse ? »

Isabelle Eve, de la bibliothèque de Bretteville-sur-Ay, Olivier Lajon, de la médiathèque Fontaine-Étoupefour, Gilles Peeters (architecte) et Claire Samassa (architecte), ont animé le dernier atelier de la journée autour de la question « Comment agir sur le bâtiment pour rendre notre bibliothèque plus vertueuse ? ».

Isabelle Eve a évoqué le projet de la ville de rendre les bâtiments municipaux accessibles [...]. L'établissement a ouvert en 2022. Le nombre d'inscrits a été multiplié par trois. L'offre de services et activités a elle aussi bondi. Et, désormais, beaucoup plus de gens rentrent dans la bibliothèque. Un des avantages de la nouvelle construction est le confort thermique en plus de l'augmentation de la superficie, qui peut expliquer une plus grande fréquentation du public. Dans l'ancien bâtiment, la sollicitation des bénévoles était complexe et les usagers se plaignaient du manque de confort, problème qui n'existe plus à présent. L'architecte a su tirer parti des faiblesses de l'ancien lieu pour créer une nouvelle bibliothèque à la hauteur des espérances des élus, bénévoles qui composent l'équipe en charge, ainsi que du public. Elle est désormais de plain-pied, avec une température agréable et intègre un point info numérique très demandé afin de limiter la fracture numérique.

Gilles Peeters a souligné le fait que les élus lui avaient parlé des ambitions et des moyens envisagés pour le projet avec une volonté forte d'utiliser des éco-matériaux, plus vertueux pour ce nouveau bâtiment en cœur de bourg de la Manche. Concrètement, cette demande s'est traduite dans la construction par la présence d'un bardage bois, d'une membrane PVN, d'une charpente bois dont toute l'ossature a été assemblée en atelier ou encore du choix de sol en lino naturel et sans solvant. Autant que possible l'utilisation de « l'aggloméré » a été limitée. L'idée, lors de la phase de réflexion sur les matériaux, était de chercher à composer entre la sécurité et le côté vertueux des matériaux, d'où l'utilisation de la laine de bois dans les murs en 15 mm d'épaisseur pour respecter la norme « effet coupe-feu ». Afin de répondre à la problématique majeure autour du confort, deux axes ont été prioritaires : lumière et température. Pour la luminosité, un gros travail a été opéré sur l'orientation de la nouvelle bibliothèque : lumière de l'Est de qualité le matin, création d'un patio protégé par exemple. Sur l'aspect thermique : choix d'un bâtiment sans masse (ossature bois), inerte avec système de chauffage pompe à chaleur air-air. La gestion technique étant contrôlée, le bâtiment atteint rapidement la température voulue [...].

Des exemples concrets ont ensuite été discutés avec les participants :

- La médiathèque du Pays de Falaise construite comme une église, avec des verrières. Dans ce cas, il faut envisager des panneaux rayonnants. Si le problème du chauffage est en lien avec une grande hauteur sous plafond alors il faut identifier les différents espaces du type « bébés, ados... » et faire des zones, des « boîtes » qui permettent de ne pas toucher à l'armature mais de créer des alcôves à la fois confortables pour l'utilisateur et source d'économie sur la consommation globale du bâtiment.

- La médiathèque de Fontaine-Étoupefour 14 a fêté ses 10 ans en 2022 et a souhaité pour cette occasion faire des rénovations du bâtiment. Ne disposant pas de grands moyens, le but a été d'optimiser les rénovations tout en inscrivant la bibliothèque dans la transition écologique : pose de rideaux noirs multi-usages pour renvoyer la chaleur, peinture claire pour gagner en luminosité l'hiver. C'est aussi l'occasion d'inscrire l'établissement dans une démarche d'accueil des comportements vertueux, dans la mobilité durable notamment. C'est pourquoi le bâtiment offre désormais des emplacements du type « trottibox », parc vélo, etc.

En conclusion, notons qu'il est possible, même sans grands moyens, d'amorcer une démarche durable et respectueuse de l'environnement en favorisant le réemploi : cagettes customisées pour la présentation des espaces presse (médiathèque de Fontaine-Étoupefour), utilisation de mobilier revalorisé moins coûteux que ceux habituellement proposés en bibliothèque (médiathèque de Bretteville-l'Orgueilleuse).

Le Palais de Tokyo veut devenir plus durable

Le jeune centre d'art contemporain, qui s'est doté d'une direction RSE, a élaboré un programme spécifique de mécénat pour l'accompagner dans sa transition écologique. Il s'appuie sur l'expertise et les financements de dix mécènes.

Par Martine Robert, *Les Echos*, publié le 2 juin 2022

Avec ses vingt ans au compteur en tant que centre d'art contemporain, le Palais de Tokyo est l'une des institutions culturelles les plus jeunes. Son public l'est aussi puisque les 25-35 ans constituent ses premiers visiteurs : des visiteurs pour qui l'écologie est une priorité. Cela tombe bien, le président du Palais de Tokyo, Guillaume Désanges, en a fait un élément clé de sa stratégie tant au niveau des thèmes des expositions comme actuellement « Réclamer la terre », que des façons d'organiser celles-ci : réemploi des matériaux, etc.

« Un lieu d'art et de culture comme le nôtre est sensibilisé à la question de la durabilité et les artistes nous apprennent d'autres relations à la planète, à la nature. Nous avons décidé de proposer aussi un mécénat spécifique autour du développement durable au Palais de Tokyo », explique Guillaume Désanges.

Poids des recettes propres

Car le centre d'art a une particularité : le poids important des recettes propres qu'il doit dégager. Sur un budget annuel de 17-18 millions d'euros, seulement 6-7 proviennent de subventions. Le reste provient à 30 % des privatisations d'espace, 30 % du mécénat, 20 % de la billetterie et 20 % des concessions (librairie, restaurants, club Yoyo). « Le lien avec les entreprises est dans notre ADN et c'est avec elles que nous avons eu envie de construire notre programme Palais durable », poursuit le président du lieu.

Lancé en octobre 2021 pendant la pandémie, ce dispositif a permis au Palais de Tokyo de repenser son modèle philanthropique pour assurer sa transition sociale et environnementale en mobilisant un mécénat à la fois financier et de compétences. Dix entreprises ont déjà apporté 1 million d'euros et impliqué leurs salariés dans un engagement porteur de sens. « Le secteur culturel public est moins avancé en matière de RSE que les firmes privées. C'est pourquoi nous avons créé deux cercles, Art et Ecologie, et Art et Société », pointe encore Guillaume Désanges.

Laboratoire de solutions

Premier centre d'art à se doter d'une direction de la RSE, le Palais de Tokyo attend de ses partenaires un accompagnement large : bilan et trajectoire carbone, écoconception de ses événements, bâtiment plus durable, prise en compte de la biodiversité pour les jardins, mais aussi inclusion, éducation, sensibilisation du public... « Avec ce programme sur deux ans, on se dote d'un laboratoire de solutions pour une culture durable », relève-t-il encore.

Un futur espace autour de l'inclusion, de la médiation et de l'éducation par l'art, mais également autour de l'art-thérapie - le HAMO - devrait voir le jour d'ici à la fin de l'année, sur le modèle de celui du musée des Beaux-Arts de Montréal créé à l'initiative de son ex-directrice Nathalie Bondil, aujourd'hui à la direction du département du musée et des expositions de l'Institut du monde arabe.

Chaque mécène apporte son expertise : l'agence Utopies aide à élaborer la feuille de route RSE du Palais, le fonds de dotation du promoteur Emerige rend le bâtiment plus durable, Eco-Adapt optimise les consommations énergétiques, Ruinart développe un outil de mesure d'impact des expositions, et Guerlain installe des ruches dans ses jardins.

Ecosystème solidaire

Par ailleurs, la Fondation Engie développe des médiations solidaires, le fonds Entreprendre pour aider, accompagne le mieux-être par l'art pour les handicapés, Richard Mille participe à la construction d'ateliers avec l'Institut du cerveau et de la moelle épinière, tandis que la fondation Swiss Life soutient ceux destinés aux malades d'Alzheimer, et que la fondation Alexandre Savchuk contribue à la réflexion autour du Care.

Au-delà de ce mécénat, c'est tout un écosystème que Guillaume Désanges veut mettre en place avec les autres institutions culturelles pour un partage des ressources. Il prône également les circuits courts en valorisant la scène artistique locale, et une plus grande diversité en s'ouvrant à des esthétiques populaires comme la BD, le graphisme, les jeux vidéo, l'art brut. Enfin, il dit s'inspirer de la permaculture dans la façon, plus éthique et solidaire, dont il veut utiliser les espaces de ce Palais de 22.000 mètres carrés.